

APPEL À CONTRIBUTIONS : LES ENJEUX ÉTHIQUES DES BIENS COMMUNS

mardi 31 mars 2015, par [Valérie Peugeot](#)

A la demande de Florence Piron, chercheuse à l'université de Laval, Vecam s'associe à la préparation d'un numéro de la revue "[Éthiques publiques](#)" consacré aux enjeux éthiques des biens communs.

Vous trouverez ci-dessous l'appel à contributions, ouvert aux chercheurs mais aussi aux praticiens et praticiennes des biens communs.

N'hésitez pas à proposer vos articles !



Appel à contributions : Les enjeux éthiques des biens communs

Sous la responsabilité de Florence Piron, Université Laval et Valérie Peugeot, Orange Labs et Vecam, avec la collaboration de Hervé Le Crosnier, Frédéric Sultan, Alain Ambrosi, Michel Briand (Vecam) et Thierry Belleguic

Parution prévue (en ligne seulement, en libre accès immédiat) : Octobre 2015

Date limite pour soumettre un résumé de 150 mots : 30 avril 2015

Date limite pour remettre le texte : 31 juillet 2015

Envoyer le résumé à Florence.Piron@arobase.com.ulaval.ca et valerie.peugeot@arobase.vecam.org

Argument

Les biens communs, à ne pas confondre avec le concept abstrait de bien commun, renvoient à une nouvelle manière de penser et de prendre soin des ressources qui n'appartiennent ni à un acteur privé (individu ou personne morale) ni à un acteur public (État, collectivité locale) et qui sont partagées et gérées par une communauté qui en définit les droits d'usage (droit d'accès, de partage, de circulation) (Bollier, 2014). Par exemple, l'entretien d'un jardin communautaire suit un protocole de partage des tâches qui est décidé par la communauté qui le gère et qui l'utilise. Parfois, les biens communs, qui sont aussi appelés « les communs », peuvent être le fruit d'un régime mixte, la puissance publique juridiquement propriétaire concédant les droits d'usages à une communauté ; ou il s'agit d'usages communs sur des propriétés privées (ex : le glanage).

Les communs peuvent être des ressources naturelles (forêts, eau, air, pâturages, minéraux, nappes phréatiques), des ressources matérielles (outils, technologies, bibliothèques, archives, musées) ou des ressources immatérielles (science, Internet, patrimoine culturel, langues). Dans le cas des ressources immatérielles comme la langue ou la culture, ces biens sont considérés comme non rivaux (leur usage par une personne ne prive pas d'autres personnes de cet usage) et non excluables (il n'est pas possible d'empêcher une personne de faire usage de ce bien). Ces caractéristiques facilitent l'entrée de ces ressources dans un « régime de communs », sans être pour autant une condition nécessaire. Elles expliquent la place particulière occupée par le numérique qui, en changeant les conditions de circulation des savoirs et œuvres de l'esprit, participe massivement à l'émergence de nouveaux communs (Réseau francophone autour des biens communs, s. d.).

Ce ne sont pas les qualités propres d'une ressource qui en font un commun. Pour qu'il y ait commun, il faut qu'existe une communauté qui décide de s'auto-organiser pour placer cette ressource en bien commun, en gérer les conditions d'accès et pour la protéger contre les différents risques qui la menacent, notamment son appropriation par des acteurs du secteur privé. Ces risques sont désignés par le terme d'« enclosure », en référence au mouvement de clôture des prés communaux en Angleterre et aux violences qui en découlèrent (Linebaugh 2009). Les sources d'enclosures peuvent être multiples : si la communauté n'arrive pas à protéger et faire fructifier la ressource (par exemple si les contributeurs de Wikipédia venaient à ne plus être assez nombreux pour assurer la qualité de l'information) ; si l'État autorise un acteur privé à prendre le contrôle exclusif sur un commun (par exemple lorsqu'un musée interdit la photographie d'une toile dans le domaine public) ; si la puissance publique pousse des communautés à commercialiser les ressources en communs pour se financer (par exemple, la production scientifique).

La mobilisation, la participation citoyenne, l'innovation sociale, l'innovation juridique sont les atouts dont disposent les communautés pour développer et faire fructifier de nouveaux communs tout en s'opposant aux enclosures.

Cette façon de penser les ressources collectives en dehors du marché et de l'État se base sur la confiance dans la capacité de collectivités locales d'en prendre soin, de les protéger, au lieu de les spolier et de les exploiter pour augmenter les profits ou les avantages des individus. Les travaux d'Elinor Ostrom (Ostrom & Baechler, 2010) en réponse au concept de « tragédie des biens communs » énoncé par Hardin (1968) suggèrent en effet que des communautés de petite taille sont capables de s'organiser « pour limiter l'utilisation des ressources qui les entourent afin d'établir un équilibre entre leur bien-être et la capacité de préserver les ressources à long terme » (Tremblay-Pépin, 2013). En ce sens, la théorie des communs propose en même temps un nouveau système de valeurs que ce projet de numéro d'Éthique publique propose d'explorer, à travers des textes théoriques et des récits de pratiques. Ces textes pourront répondre aux questions suivantes en choisissant comme terrain l'un ou l'autre des communs :

- Les pratiques entourant les biens communs depuis leur « renaissance » (Bollier, 2014) donnent-elles plutôt raison à cette confiance dans la capacité des petites communautés d'en prendre soin ? Existe-t-il des pratiques exemplaires, pouvant servir d'inspiration ? Quelles formes de gestion partagée des communs semblent être à la fois les plus respectueuses de cet idéal et les plus efficaces dans la protection du caractère commun des ressources ? Quelles sont les valeurs à la source de ces formes d'organisation ? Les expériences historiques de démocratie directe ont-elles une pertinence pour ce questionnement ?
- Comment développer le souci de ce qui est partagé et commun dans des sociétés qui privilégient l'unité « individu » depuis trois siècles ? Par quels mots, quels outils, quelles activités déplacer le cœur de l'activité sociale de l'individu vers le réseau solidaire et coopérant ? De quelle façon la coopération encourage-t-elle la production de communs ? Comment le parti pris des communs est-il un facteur de développement pour un réseau ? Comment renforcer cette nouvelle aspiration au vivre-ensemble dans des sociétés marquées par l'accroissement des inégalités et la compétition pour des ressources inégalement réparties ?
- L'éthique des communs est aussi une forme de partage qui crée du lien social et peut favoriser le pouvoir d'agir et l'implication des personnes en difficulté sociale. Pourtant, la théorie de communs semble aujourd'hui peu intégrée par les acteurs du milieu communautaire ou de l'économie sociale. Quelles sont les initiatives relevant des communs dans le domaine du lien social et de l'insertion ? Quelles sont les initiatives autour des communs qui concernent des groupes sociaux de personnes en difficulté ? Comment favoriser une participation aux communs et une implication qui rejoignent d'autres formes de solidarités ?
- Comment l'expérience des communs locaux est-elle déclinée pour la gestion des communs de grande taille, déterritorialisés le cas échéant ? Quel type de communauté a la capacité de prendre en charge les communs universels ou globaux pour les ressources naturelles ? Quelle filiation existe-t-il entre la gestion des communs naturels, par essence rivaux, et les communs numériques ?
- La puissance publique peut-elle être le garant, le partenaire des communs et si oui à quelles conditions ? Si au contraire l'État abandonne la gestion des biens communs aux communautés, quels sont les champs d'actions et responsabilités spécifiques qui lui incombent en propre ? Que nous dit le mouvement des communs sur l'État-providence et la « Big society » britannique de l'autre ?
- En quoi les pratiques actuelles de gestion des communs sont-elles équitables ? Participatives ? Durables ?
- Quelles sont les expériences de communs qui n'ont pas fonctionné ? Pourquoi ?

Ce numéro accueillera autant des articles universitaires que des analyses faites par des praticiens et praticiennes. Il visera la parité de femmes et d'hommes. Les articles s'attacheront à aborder ces questions sous l'angle de l'éthique et des valeurs, tant des individus participants que des communautés, et de la relation entre cette éthique et les droits de propriété, y compris collective.

Références bibliographiques :

Bollier, D. (2014). La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage. Paris : Charles Leopold Mayer éditions.

Hardin, G. (1968). La Tragédie des Communaux (traduction). Consulté 23 janvier 2015, à l'adresse http://lanredec.free.fr/polis/art_tragedy_of_the_commons_tr.html

Le Crosnier, H., Une introduction aux communs de la connaissance Recueil d'articles, Livre numérique EPUB, C&F éd., 2015.

Linebaugh Peter, The Magna Carta Manifesto - Liberties and Commons For All, University of California Press, 2009

Ostrom, E., & Baechler, R. scientifique : L. (2010). La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (Édition : 1.). Bruxelles : Commission Université Palais.

Réseau francophone autour des biens communs. (s. d.). Les (biens) communs - Contours et repères. Texte complet consulté à l'adresse : <http://fr.slideshare.net/VEBC/contours-et>. Version résumée en diaporama. Consulté à l'adresse <http://fr.slideshare.net/VEBC/biens-communs?related=1>

Tremblay-Pépin, S. (2013, juillet 8). Qu'est-ce que la tragédie des biens communs ? Consulté à l'adresse <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-la-tragedie-des-biens-communs>

Vecam (coord.), Libres savoirs : les biens communs de la connaissance. Produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle, C&F éd., 2011, 351 p.

Adresse originale de cette page : <https://vecam.org/Appel-a-contributions-Les-enjeux-ethiques-des-biens-communs>